

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
9 Septembre 2016**

**OBJET** : Autorisations d'exploiter - Stations radioélectriques : conventions d'occupation du domaine public communal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser la présidente du Conseil départemental à signer des conventions d'occupation du domaine public situé respectivement sur les communes d'Orgon et de Roquevaire, liées aux autorisations d'exploiter des stations radioélectriques pour la retransmission des liaisons radiotéléphoniques dans la cadre de la surveillance du réseau routier départemental, conformément aux projets joints au rapport.

La dépense totale correspondante, soit 2 208 Euros, sera imputée sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016, au chapitre 011 - fonction 621 - article 6132 - programme 20011, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**